Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260227-20260201-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 27 février à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Simone MALVILLE, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	12
présents	12
votants	12

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2026

PRESENTS : Mesdames LE BRUN. HAMON. DELBOS. MALVILLE. BOITET. TIDU
MM. GUILLON-VERNE. JAFFRELOT. KERRAND. DELRIEUX. KNUCHEL. HANS

ABSENTS :

M. DELRIEUX a été nommé secrétaire.

2026-02-01 *Vote du budget primitif 2026 (Commune)*

M. Kerrand, adjoint aux finances, présente son budget primitif 2026 :

- Section de fonctionnement à l'équilibre : 1 078 043 €
- Section d'investissement dépenses : 786 319 €
- Section d'investissement recettes : 847 762 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 proposé.

Pour copie conforme.
Le Maire,

Simone MALVILLE.

MAIRIE DE LARRE
56 (Morbihan)